



Heritage suite au deces du pere a une mineure

Par Visiteur

Mon ami est dcede suite a un accident de voiture en 2002 me laissant avec une fille mineur alors agee de 4 ans j ai percu des assurances des indemnites or j ai depose ces cheques sur un compte bancaire et pour ma fille aussi j ai ouvert un compte mais cet argent n etait pas bloquee donc n ayant plus de finances j ai pris sur ke compte de ma fille pour regler des dettes or je voudrais savoir si comme on m a parle d un juge de tutelle pour mineur si on me reclame des comptes ce que je doi faire tout en sachant que l argent depense sera remis sur le compte de ma fille quand un bien que je possede sera vendu merci de me repondre

Par Visiteur

Chère madame,

mon ami est dcede suite a un accident de voiture en 2002 me laissant avec une fille mineur alors agee de 4 ans j ai percu des assurances des indemnites or j ai depose ces cheques sur un compte bancaire et pour ma fille aussi j ai ouvert un compte mais cet argent n etait pas bloquee donc n ayant plus de finances j ai pris sur ke compte de ma fille pour regler des dettes or je voudrais savoir si comme on m a parle d un juge de tutelle pour mineur si on me reclame des comptes ce que je doi faire tout en sachant que l argent depense sera remis sur le compte de ma fille quand un bien que je possede sera vendu merci de me repondre

Votre fille a quel âge? L'argent sera t-il remise sur son compte avant ses 18 ans?
Vous reproche t-on quelque chose pour le moment?

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour monsieur merci de m avoir repondu ma fille a 13 ans maintenant.j ai recu ce jour une lettre de la tutelle des mineurs me demandant le depot du compte de gestion des biens de ma filledonc solde bancaire mais je ne sais comment m y prendre pour repondre je ne comprend rien a cette histoire de tutelle je n ai jamais eut a faire a ca comme je vous l ai dit precedemment je pourrais remettre la somme emprumtee des que mon bien sera vendu ce qui avait toujours ete dit je ne veux pas desherite ma fille loin de la c tout ce qu il lui reste de son pere et je ferais tout pour lui rendre certainement avant sa majorite ce bien que repondre a la tutelle je ne sais pas quoi dire
merci de me repondre

Par Visiteur

Chère madame,

bonjour monsieur merci de m avoir repondu ma fille a 13 ans maintenant.j ai recu ce jour une lettre de la tutelle des mineurs me demandant le depot du compte de gestion des biens de ma filledonc solde bancaire mais je ne sais comment m y prendre pour repondre je ne comprend rien a cette histoire de tutelle je n ai jamais eut a faire a ca comme je vous l ai dit precedemment je pourrais remettre la somme emprumtee des que mon bien sera vendu ce qui avait toujours ete dit je ne veux pas desherite ma fille loin de la c tout ce qu il lui reste de son pere et je ferais tout pour lui rendre certainement avant sa majorite ce bien que repondre a la tutelle je ne sais pas quoi dire
merci de me repondre

Très honnêtement, mieux vaut raconter la vérité au juge. Si vous mentez dans le compte rendu de gestion, alors cela ne va faire qu'empirer la situation. Engagez vous à rendre cette somme à votre fille au plus vite et tout devrait bien se passer; il est plus que probable, compte tenu des circonstances, que le juge ferme les yeux pour cette fois-ci.

Il n'y a pas grand chose d'autre à faire.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci beaucoup de vos reponses tres honnetement je ne voulais pas mentir au juge et l engagement pour le remboursement de la dette aupres de ma fille sera remboursez comme je le pensais merci encore

Par Visiteur

Chère madame,

C'est moi qui vous remercie pour vos gentils propos, en espérant que tout se déroule au mieux pour vous.

Très cordialement.